



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 6 février 2025**

**RAPPORT N° 37/2024  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 771'000.— TTC  
pour la réalisation du réaménagement du préau du  
Collège de la Veveyse**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 37/2024** intitulé « **Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 771'000.— TTC pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège de la Veveyse** », déposé à la séance du Conseil communal du 5 décembre 2024 s'est réunie le **15 janvier 2025 à 18h30, en salle 6 de l'Hôtel de Ville**.

Elle était composée des personnes suivantes :

**Président-rapporteur :**

da.	M.	Laurent Lavanchy
-----	----	------------------

**Membres :**

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PLR	M.	Patrick Bertschy	X		
VL	M.	Jérôme Christen	X		
Verts	M.	Karim El Khalifa	X		
PS	Mme	Monique Gavin		X	
EAV	Mme	Marianne Ghorayeb			X
Verts	Mme	Sophie Métraux	X		
da.	Mme	Joëlle Minacci	X		
LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi	X		
UDC	M.	Bastien Schobinger	X		
PLR	Mme	Sarah Tobler	X		

**Suppléant·e·s :**

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PS	M.	Dominique Besson	X		

La Municipalité était représentée par :

- Madame Laurie Willommet, Municipale

Le service est représenté par :

- Madame Manon Fawer, cheffe de service (et très heureuse de son personnel)
- Madame Janine Repetti, resp. du secteur éducation, adjointe à la cheffe de service

## 1. INTRODUCTION

Madame Laurie Willommet fait une présentation générale, et introduit le premier réaménagement de préau à Vevey. Le collège de la Veveyse a été choisi d'abord, car il est déjà réaménagé à l'intérieur, et ne demande plus de travaux pouvant dégrader son préau. La volonté municipale est de réaménager l'ensemble des préaux veveysans, avec plus ou moins de travaux, et que ces préaux puissent être utilisés en dehors des heures d'école par la population.

Mesdames Manon Fawer et Janine Repetti présentent le projet précis. Le collège de la Veveyse est prioritaire, puis celui des Crosets, les deux plus importants, soit la moitié du montant total prévu pour les réaménagements des préaux au plan des investissements, qui

est de 3'240'000 francs. La Veveyse est le projet pilote, il s'est fait en lien avec les 300 enfants du collège, mais aussi l'UAP et le quartier.

Il s'agit de créer un îlot de fraîcheur, de jeux, convivial. Une démarche participative a été menée avec les enfants – formation à la citoyenneté - entre octobre 23 et janvier 24, avec des ateliers, puis une présentation de la démarche avec les voisins.

Le réaménagement est pensé à plus long terme en relation avec l'aménagement de la rue Louis-Meyer, mais le projet présenté aujourd'hui ne prend que le préau en compte, avec ses contraintes (accessibilité véhicules, feux bleus, dépose minutes...).

Equipements prévus : jeux d'agilité, hamacs, toboggans, basket, végétation, perméabilisation du sol, plantation d'arbres, rajout d'un couvert, voir le plan annexé au préavis. Le tout en collaboration avec le service bâtiments.

Réalisation pendant les vacances d'été, inauguration en automne, plantations en novembre.

Le règlement des constructions scolaires primaires et secondaires (art. 5) demande 120 m<sup>2</sup> par classe pour les préaux, dont 10 % couverts, mais ne prévoit pas de directives pour les équipements et les revêtements.

Il reste aussi à faire (les réflexions sont en cours) un règlement d'utilisation des préaux, puis des panneaux avec les règles d'usage.

## **2. DISCUSSION**

### **2.1 Discussion générale**

Une commissaire demande s'il y a eu réflexion avec les enfants sur des jeux moins genrés ; qui a voulu moins de jeux de ballons ? Il lui est répondu que le service a suivi une formation sur le sujet à l'Université de Lausanne pour être attentif à la question. L'enjeu est omniprésent dans la discussion, qui aboutit à ce qu'il n'y ait pas de terrain de foot : on crée diverses zones, donc le foot ne peut pas prendre toute la place. Il faudra voir dans le futur les changements d'usage.

Un commissaire ajoute qu'il faut penser que le foot féminin prend de l'ampleur.

Une commissaire trouve le projet excellent, et en remercie le service. Elle ajoute que la sortie sur la rue Louis-Meyer reste problématique, voire dangereuse. Des panneaux pour annoncer la présence du collège dans la rue, une signalétique sont-ils prévus ?

Il lui est répondu qu'il y a envie de pacifier la circulation sur ce tronçon, mais que ce sera dans un second temps, car la démarche prend du temps, nous sommes en attente des propositions du service de l'urbanisme. Un commissaire propose de demander tout de suite à ASR de faire une signalisation au sol.

Un commissaire constate qu'avec les aménagements prévus, la surveillance des récréations sera plus compliquée. Qu'est-ce qui est prévu ? La question est en discussion avec les enseignants, actuellement deux par récréation, un troisième est possiblement prévu, ce qu'il faudra voir à l'usage.

Il est aussi demandé de faire attention aux plantes à fruits peu ou pas comestibles et aux plantes allergogènes (le saule, par exemple).

### **2.2 Discussion de détail**

Au point 3.6, zone 5 : quelles dimensions au mur de grimpe prévu ?

Le mur de grimpe est divisé en deux parties : un mur de grimpe pour les petits, 200 cm hors sol (en dessous des fenêtres salle de gym) et un mur de grimpe pour les plus grands, max 300 cm hors sol. Les recommandations BPA « Conception et planification d'aires de jeux et de mouvement attractives et sûres » en vigueur à ce sujet seront respectés lors de la

construction. Ces recommandations concernent la hauteur de chute et les revêtements antichoc des sols qui se trouvent dessous.

Au point 3.8 , éclairage : un commissaire recommande de redemander un mois avant de commencer les travaux pour tout ce qui est en sous-sol. Le SIGE a déjà prévu de renforcer l'arrivée d'eau potable.

Au point 3.9, règlement : Il s'agit d'établir un règlement modèle pour l'ensemble des préaux. C'est à la Municipalité de l'adopter. Il est demandé qu'il fasse l'objet d'une information au Conseil communal.

Au point 5, calendrier : il y aura quelques menus travaux au printemps, travaux des partenaires externes (notamment SIGE) sur les sous-sols. Nous veillerons à ce que ces travaux impactent le moins possible le quotidien scolaire. Les vacances de Pâques seront bien entendu visées pour l'organisation d'éventuelles interventions. Le reste est prévu pendant les vacances d'été. Pas de travaux (bruit, restriction d'espace) pendant les périodes scolaires, à part les plantations, prévues avec la participation des élèves.

Au point 6, aspects financiers : un commissaire estime que les travaux prévus sont chers, et demande si le service a réfléchi à des variantes moins onéreuses. Il lui est répondu que la proposition du préavis est déjà réduite par rapport à un premier projet. Dans la réflexion globale, le service a privilégié d'aménager moins de préaux plutôt que de diminuer les travaux imaginés dans chaque préau. Le minimum est la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur. Pour mener à bien ces travaux, il faut faire appel à des expertises extérieures, il y a d'importants travaux de dégrappage, de réhabilitation des sols, les règles de sécurité pour les jeux sont contraignantes. Les espaces végétalisés et ludiques se veulent aussi pédagogiques, le matériel des jeux en bois est suisse (ou frontalier)... il n'y a donc rien de luxueux dans ce projet, le prix est de 226 CHF le m2 de travaux purs, de 321 CHF le m2 pour le total du projet, avec les architectes, l'ingénierie, etc. En comparaison, le prix d'un revêtement en enrobé se situe autour de 150 CHF le m2 et un revêtement en pavés granit se situe autour de 250 CHF le m2. Néanmoins le prix des honoraires pour ce projet est très élevé.

Un commissaire demande enfin si on a trouvé des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les enrobés du préau existant, ce qui ferait exploser le prix du traitement des déchets de chantier ? Heureusement non.

Précisions du service après la rencontre : le laboratoire Infralab a effectué ces sondages. Un seul sondage sur les 6 effectués a montré une très légère pollution. Il n'y aura pas d'impact financier car une réserve pour un volume potentiel beaucoup plus élevé pour l'élimination de béton contaminé avait été estimée lors de l'appel d'offres.

### **3. VOTE**

#### **Détermination de la Commission de l'environnement et de l'énergie :**

Extrait du PV du 24 novembre 2024 : « La ComEn2 approuve le projet et la demande de crédit à l'unanimité ».

#### **Détermination de la Commission des finances :**

Conformément à l'article 62 du règlement du Conseil communal, la commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis No 37/2024, et s'est déterminée favorablement à l'unanimité moins une voix quant à ses conclusions.

## **Délibérations de la commission ad hoc :**

La commission ad hoc passe au vote des conclusions du préavis N°37/2024, et les adopte à l'unanimité.

## **4. CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

**VU** le préavis N° 37/2024, du 18 novembre 2024, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 771'000.— TTC pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège de la Veveyse »

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

#### **d é c i d e**

1. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 771'000.— pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège de la Veveyse ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2 ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2025 d'un montant de CHF 16'000.—, compte n° 526.3141.01 « Entretien des préaux, clôtures et plantations », relatif aux travaux d'entretien du préau ;
5. de charger la Municipalité d'inscrire aux budgets 2026 et suivants les montants relatifs et découlant de l'entretien du préau.

Pour la commission ad hoc,  
le président rapporteur

Laurent Lavanchy

Séance terminée à 19h35

Rapport validé le 22 janvier 2025